

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le septième jour du mois de septembre en l'an deux mille dix, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 4 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal – Séance ordinaire du 03 août 2010
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transferts budgétaires
  - Ventilation du surplus accumulé au 31 décembre 2009
  - Comité de sélection pour l'embauche d'un(e) urbaniste – Nomination
  - Retraite progressive – Lettre d'entente n° 3

Projet de règlement n° 448-2010 modifiant le règlement n° 415-2008 concernant le crédit de taxes aux entreprises

  - Avis de motion
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Soumission(s) – Habit de protection de pompier
- 6) Aménagement/urbanisme/développement
  - Démission
    - Mme Valérie Le Jeune, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats
  - Schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière
    - Demande de modification pour la zone 31-A, lots 3 592 035 et 3 592 036
- 7) Voirie
  - Développement résidentiel de la rue Tardif (phases 1 et 2) dossier 502628
    - Offre d'achat pour le lot n° 4 570 238
    - Entente avec le promoteur « Excavation Réjean Lemay inc. »
    - Honoraires professionnels n° 3 (LVM inc.)
  - Prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc
    - Décompte progressif n° 3 (Les Entreprises Lévisiennes inc.)
  - Rapiéçage mécanique des chemins et rangs (2)
    - Soumission(s)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010

Fauchage des chemins et rangs

- Acceptation des travaux et paiement

Réfection de voirie à la rue Biron

- Honoraires professionnels n° 3 (LVM inc.)

Réfection de voirie à la rue Laurier dossier 502338

- Projet conjoint avec le ministère des Transports du Québec

Circulation et signalisation

- Adoption du règlement n° 446-2010 modifiant le règlement n° 333-2004

Sécurité, paix et ordre dans les endroits publics

- Avis de motion (règlement n° 447-2010 modifiant le règlement n° 314-2002)

8) Hygiène du milieu

Usine de l'eau potable à Saint-Édouard

Conduite d'amenée et mise aux normes des puits P1 & P2

- Décompte progressif n° 8 et réception définitive des travaux

9) Loisirs et culture

Projet de relais touristique

- Esquisse format 3D (adoption)

Aménagement du parc Jean-Guy-Fournier

- Adoption du plan préliminaire

- Mandat à l'arpenteur-géomètre

10) Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée

203-2010 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

204-2010 **PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AOÛT 2010**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 03 août 2010 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

205-2010 **COMPTES À PAYER**

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES D'AOÛT 2010**

SALAIRES BRUTS DU 25 JUILLET AU 28 AOÛT 2010	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	14 587.27
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADM- NISTRATION, SECRÉTAIRE TEMPORAI- RE, POMPIERS, MACHOIRES DE VIE, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMBELLIS. CONCIERGERIE, T/JEUX	16 552.28
	AVANTAGES SOCIAUX	5 186.52
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>36 326.07</b>

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010**

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) D'AOÛT 2010**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	160.00
	<b>TOTAL</b>	<b>36 486.07</b>

**COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2010 - RATIFICATION**

<b>ASSOCIATION DES DIRECTEURS</b>	<b>90.00 (1)</b>	
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	90.00	COLLOQUE ANNUEL
<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA</b>	<b>1 114.09 (2)</b>	
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	27.43	DIESEL KUBOTA
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	24.00	ESSENCE TONDEUSE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	61.38	ESSENCE DAKOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	33.83	DIESEL TRACTEUR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-8.38	ESCOMPTE ULTRAMAR
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	43.00	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	68.00	ESSENCE GMC
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	60.00	ESSENCE DAKOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	63.43	ESSENCE DAKOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	42.49	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	85.00	ESSENCE GMC
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	85.00	ESSENCE GMC
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	81.01	ESSENCE GMC
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	32.00	DIESEL KUBOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	34.34	DIESEL KUBOTA
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	24.11	ESSENCE TONDEUSE
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	10.18	ESSENCE TONDEUSE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	63.01	ESSENCE GMC
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	29.45	ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.43	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	105.00	ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	33.50	ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	38.17	ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	40.21	ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	39.36	ESSENCE INC.
<b>BELL MOBILITE PAGETTE</b>	<b>263.44 (1)</b>	
222000331 TEL.2464, & PAGETS (9)	210.67	SERVICES JUILLET
223100331 TELEPHONE & MESSAGERS	52.77	SERVICES JUILLET
<b>BUROPLUS ST-EX</b>	<b>383.75 (1)</b>	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	383.75	CARTOUCHES ENCRE
<b>CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX</b>	<b>11 196.96 (2)</b>	
5513850000 R.R.Q. A PAYER	2 610.78	REMISE JUILLET
5513825000 RQAP A PAYER	355.79	REMISE JUILLET
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	1 275.62	REMISE JUILLET
5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 249.98	REMISE JUILLET
5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	956.24	REMISE SANS ASS. JUILLET
5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 748.55	REMISE SANS ASS. JUILLET
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>239.99 (1)</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	239.99	REMISE JUILLET
<b>CENTRE CULTUREL &amp; SPORTIF DE</b>	<b>20 000.00 (1)</b>	
270130959 PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	20 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE
<b>CLD DE LA MRC DE LOTBINIERE</b>	<b>45.00 (1)</b>	
211000310 DEPLAC.ET REPRESENTATION DES	45.00	SOUPER GENS D'AFFAIRES MAIRE
<b>CSSS DE MONTMAGNY-L'ISLET</b>	<b>22.00 (1)</b>	
223100675 MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	22.00	VACCINATION HÉPATITE "B"
<b>DÉFI JEUNESSE QUÉBEC INC.</b>	<b>50.00 (1)</b>	
211000310 DEPLAC.ET REPRESENTATION DES	50.00	SOUPER BÉNÉFICE SEPTEMBRE MAIRE
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>	<b>172.25 (1)</b>	
222000670 PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	172.25	CARTES D'AFFAIRES
<b>EQUIPEMENT ROBERT NADEAU INC.</b>	<b>8 798.61 (1)</b>	
2304000725 MACH. OUTILL. EQUIP. VOIRIE	8 798.61	BOÎTE DE TRANCHÉE VOIRIE
<b>FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN</b>	<b>2 369.83 (1)</b>	
292119840 CONS.GARAGE M.- INT.316-2002	2 369.83	INTÉRÊTS GARAGE MUNICIPAL RÈGLEMENT 316-2002
<b>GARNEAU JEROME JR., BLOUIN JOSEE</b>	<b>247.00 (1)</b>	
5513100000 COMPTES A PAYER	247.00	REMBOURSEMENT DE TAXES
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>	<b>33 950.52 (3)</b>	
270150446 VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	168.23	SERVICES JUIN
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 378.34	SERVICES JUIN
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	533.12	SERVICES MAI
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	-516.73	AJUSTEMENT CARBURANT
270150446 VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	-2.67	CRÉDIT REDEVANCE ENFOUISSEMENT
270150446 VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	27.63	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE
270150446 VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	39.58	SERVICES MAI
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	-516.73	AJUSTEMENT CARBURANT
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 147.59	SERVICES MAI
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	-625.70	CRÉDIT FACTURE
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 378.35	SERVICES MAI
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	5 677.67	SERVICES JUIN

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010**

245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	50.37	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE CÔTE DU BATEAU
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 661.76	SERVICES JUILLET
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	5 763.15	SERVICES JUILLET
270150446	VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	168.21	SERVICES JUILLET
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	-1.33	CRÉDIT REDEVANCE ENFOUISSEMENT
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	619.68	SERVICES JUILLET
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>698.72 (1)</b>	
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	87.91	SERVICES JUILLET
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	610.81	SERVICES JUILLET
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>5 975.57 (5)</b>	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 091.68	SERVICES JUILLET
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894	131.80	SERVICES JUILLET
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 331.04	SERVICES JUILLET
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	73.65	SERVICES JUILLET
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	63.72	SERVICES JUILLET
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	578.20	SERVICES JUILLET
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	94.34	SERVICES JUILLET
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	180.95	SERVICES JUILLET
259000681	ELECT. - CHALET SPORTS 787157	209.82	SERVICES JUILLET
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	245.71	SERVICES JUILLET
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	89.07	SERVICES JUILLET
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	89.07	SERVICES JUILLET
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 796.52	SERVICES AOÛT
<b>LABORATOIRE DE CANALISATIONS</b>		<b>3 600.32 (2)</b>	
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	1 907.19	NETTOYAGE CONDUITES RUE TARDIF
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	1 693.13	INSPECTION TÉLÉVISÉE RUE TARDIF
<b>LES ENTREPRISES LEVISIENNES IN</b>		<b>2 821.88 (1)</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	2 821.88	PAVAGE RUE HAMEL
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>25 620.40 (1)</b>	
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	20 960.66	DÉCOMPTÉ PROG. NO.2
2304007721	PROL. LECLERC & CH. AQUEDUC	4 516.16	DÉCOMPTÉ PROG. NO.2
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	143.58	DÉCOMPTÉ PROG. NO.2
<b>LES JARDINS MARIE-VICTORIN (2002) INC.</b>		<b>9.61 (1)</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	9.61	BALANCE DÛE (SOUSSION)
<b>LOCATION D'EQUIPEMENT LPL INC.</b>		<b>61.57 (1)</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	61.57	M EULES
<b>MAGNOR</b>		<b>292.64 (1)</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	292.64	POLYMÈRE
<b>MARYLÈNE DEMERS</b>		<b>31 500.00 (1)</b>	
2311000000	ACQUISITION	31 500.00	ENTENTE FABRIQUE LOTS 3 592 283 & 4 271 320
<b>MUNICIPALITE DE LOTBINIERE</b>		<b>8 879.31 (1)</b>	
261000140	REMUNERATION - PREP. URBANISME	7 696.92	SALAIRE URBANISTE
261000200	CONTR. EMPLOYEUR- URBANISME	1 182.39	SALAIRE URBANISTE
<b>MUNICIPALITE ST-EDOUARD</b>		<b>559.87 (1)</b>	
241201521	ENT. & RÉP. - PUIITS P-3 ST-ED.	559.87	SONDE NIVEAU D'EAUPUIITS NO.3
<b>NOVICOM 2000 INC.</b>		<b>95.94 (1)</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	95.94	BATTERIE
<b>PELOUSE PAT</b>		<b>7 822.53 (1)</b>	
270151522	ENTR. TERRAIN AUTRES PARCS	222.13	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	74.04	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	27.76	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	38.87	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	48.13	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	449.83	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	1 600.51	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
270151522	ENTR. TERRAIN AUTRES PARCS	222.13	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	74.04	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	27.76	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	81.45	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	38.87	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	48.13	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	449.83	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	449.83	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	64.79	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	1 600.51	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	27.76	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	64.79	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
270151522	ENTR. TERRAIN AUTRES PARCS	222.13	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	81.45	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	74.04	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	81.45	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	38.87	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	48.13	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	64.79	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	1 600.51	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
<b>POSTES CANADA</b>		<b>137.05 (1)</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	137.05	BULLETIN NO. 122
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>207.44 (2)</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	97.24	POTEAUX , SELLETTE & FARINÉ D'OS
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	18.61	ARROSOIRS VERTS
270151526	MACHIN. OUTIL.-PARC DET/MINOUN	64.68	POUBELLES
270151526	MACHIN. OUTIL.-PARC DET/MINOUN	26.91	TONNELLE
<b>RAY-CAR</b>		<b>728.58 (1)</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	728.58	PIERRE CONCASSÉE

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010

<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>674.00</b>	<b>¶(1)</b>
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	164.07	PIÈCES POUR BOÎTE DE VANNE
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	509.93	GRILLES DE PUISARD RUE LECLERC
<b>SHRED-IT QUEBEC</b>		<b>133.19</b>	<b>¶(1)</b>
219000499	AUTRES FRAIS - ADM. GENERALE	133.19	DESTRUCTION ARCHIVES
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>1 049.09</b>	<b>¶(3)</b>
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	88.41	SERVICES JUILLET
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	32.31	SERVICES JUILLET
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	54.53	SERVICES JUILLET
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	3.55	SERVICES JUILLET
261000331	TELEPHONE-URBANISME	2.02	SERVICES JUILLET
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	127.93	SERVICES JUILLET
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	62.20	SERVICES JUILLET
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	62.20	SERVICES JUILLET
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	257.42	SERVICES JUILLET
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	213.38	SERVICES JUILLET
261000331	TELEPHONE-URBANISME	82.92	SERVICES JUILLET
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	62.22	SERVICES AOÛT
<b>TELU MOBILITE</b>		<b>332.50</b>	<b>¶(2)</b>
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	88.41	SERVICES AOÛT
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	32.31	SERVICES AOÛT
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	54.53	SERVICES AOÛT
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	3.55	SERVICES AOÛT
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	68.53	SERVICES JUILLET
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	29.45	SERVICES JUILLET
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	55.72	SERVICES JUILLET
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>112.82</b>	<b>¶(1)</b>
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.60	SERVICES AOÛT
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.61	SERVICES AOÛT
261000331	TELEPHONE-URBANISME	37.61	SERVICES AOÛT

**Total : 170 256,47**

## COMPTES À PAYER D'AOÛT 2010

<b>BELL MOBILITE PAGETTE</b>		<b>304.30</b>	<b>¶(1)</b>
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	52.77	SERVICES INC. & P/R
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	251.53	SERVICES INC. & P/R
<b>BERGERON, RENE</b>		<b>150.00</b>	<b>¶(1)</b>
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	150.00	BOTTES DE TRAVAIL (RENÉ BERGERON)
<b>BIOLAB - DIVISION THETFORD</b>		<b>764.73</b>	<b>¶(2)</b>
241200411	ANALYSE DE L'EAU	454.10	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	310.63	ANALYSE D'EAU
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>447.25</b>	<b>¶(6)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	56.82	FOURNITURES DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	11.05	FOURNITURES DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	101.58	FOURNITURES DE BUREAU
261000670	URBANISME - PAPETERIES	49.65	FOURNITURES DE BUREAU
232000670	PAPETERIE- FOUR., IMP - LIVRES	39.50	FOURNITURES DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	158.01	CARTOUCHE D'ENCRE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	11.28	AGENDA 2011
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	19.36	FOURNITURES DE BUREAU
<b>CAMPING BELLE-VUE INC.</b>		<b>8 800.00</b>	<b>¶(1)</b>
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	8 800.00	T/JEUX 2ième VERSEMENT
<b>EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.</b>		<b>6 341.70</b>	<b>¶(11)</b>
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	1 365.79	TRAVAUX PELLE RUE TARDIF
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	84.66	TRAVAUX PÉPINE RUE TARDIF
2304007721	PROL. LECLERC & CH. AQUEDUC	618.56	EXCAVATION FOSSÉ LECLERC/AQUEDUC
2304007721	PROL. LECLERC & CH. AQUEDUC	193.40	TRANSPORT GRAVIER RUE AQUEDUC
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	253.97	PAVAGE RUE HAMEL
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	507.94	VALVE BORNE-FONTAINE RUE BÉDARD
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	428.92	TRAVAUX PELLE RUE TARDIF
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	214.46	PUISARD RUE LECLERC
2304007721	PROL. LECLERC & CH. AQUEDUC	268.07	EMPIERREMENT RUE AQUEDUC
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	169.31	TONDEUSE (TERRAIN ANSELME LAUZÉ)
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	1 686.35	SURPLUS DÉNEIGEMENT RUE TARDIF
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	550.27	BORNE-FONTAINE RUE BÉDARD
<b>FLEURS DE LAURIER INC.</b>		<b>68.85</b>	<b>¶(1)</b>
216000310	FRAIS DEPL.- REL. TRAVAIL & PER	68.85	FLEURS (DÉCÈS MÈRE JEAN-BAPTISTE LEPAGE)
<b>FRECHETTE BERTRAND</b>		<b>81.57</b>	<b>¶(1)</b>
213000310	DEPLACEMENT & REP. ADM. H-V	47.70	FRAIS DÉPLACEMENT
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	33.87	FRAIS CELLULAIRE
<b>GERALD PLAMONDON</b>		<b>61.92</b>	<b>¶(1)</b>
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - T/JEUX	61.92	FRAIS DÉPLACEMENT (CAMPING BELLE-VUE)

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010**

<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>	<b>632.10 (2)</b>
270195341 PUB. JOURN. REVUES - CULTURE	575.66 LOISIRS SESSION AUTOMNE
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	56.44 AUTOCOLLANTS (POCHETTES)
<b>JOHN MEUNIER INC.</b>	<b>795.36 (1)</b>
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	795.36 PRODUITS CHIMIQUES
<b>KOLÉO STUDIO MULTIMÉDIA</b>	<b>67.72 (1)</b>
259001499 POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	67.72 AFFICHES C/FAMILLES
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>	<b>363.95 (2)</b>
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	311.17 PRODUITS D'ENTRETIEN
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	52.78 PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>	<b>3 818.25 (10)</b>
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	719.33 LOCATION PELLE & 10 ROUES (TRANSPORT ASPHALTE)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	327.59 LOCATION 10 ROUES & TRANSPORT RUE HAMEL
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	363.40 ENTRETIEN DES RANGS
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	192.55 LOCATION 10 ROUES CÔTE DU BATEAU
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	464.19 RÉPARER VANNE BORNE-FONTAINE RUE BÉDARD
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	194.35 RÉPARER VANNE BORNE-FONTAINE RUE BÉDARD
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	116.55 ENTRETIEN RUE TARDIF/LECLERC
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	236.04 ENTRETIEN DES RANGS
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	116.48 PUISARD RUE DE LA FALAISE
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	704.39 PUISARD RUE DE LA FALAISE
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	383.38 ENTRETIEN DES RANGS
<b>LES SERVICES JAG INC.</b>	<b>887.54 (1)</b>
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	887.54 INSPECTION & ENTRETIEN VÉHICULE INC.
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>	<b>1 010.00 (2)</b>
270230670 ACHATS DE VOLUMES	774.55 ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	235.45 ACHATS VOLUMES
<b>MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>30.00 (1)</b>
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	30.00 AVIS MUTATION
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES</b>	<b>85.40 (1)</b>
261000140 REMUNERATION - PREP. URBANISME	56.60 FRAIS COUR MUNICIPALE (C. FONTAINE)
261000310 FRAIS DEPLACEMENT - URBANISME	28.80 DÉPLACEMENT COUR MUNICIPALE (C. FONTAINE)
<b>NOVICOM 2000 INC.</b>	<b>108.36 (1)</b>
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	108.36 BATTERIE
<b>PETITE CAISSE</b>	<b>20.17 (3)</b>
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	0.73 TIMBRES
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	10.35 FRAIS POSTE FORMULAIRE HYDRO-QUÉBEC
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	9.09 TIMBRES
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>	<b>22.58 (1)</b>
241301521 ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	22.58 TUYAU, POLYTHYLENE (ADDITION DE CHLORE)
<b>PROTECTION INCENDIE PC</b>	<b>15.80 (1)</b>
222001526 ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	15.80 AIR PACK
<b>REAL HUOT INC.</b>	<b>693.52 (2)</b>
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	311.46 DIVERSES PIÈCES D'AQUEDUC
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	382.06 RÉPARER VANNE BORNE-FONTAINE RUE BÉDARD
<b>SERVICES INFORMATIQUES DM</b>	<b>145.61 (1)</b>
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	145.61 CARTOUCHE DELL
<b>SOUDURE STE-CROIX ENR.</b>	<b>41.48 (1)</b>
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	41.48 SUPPORT PANNEAU COLIFORME CÔTE DUBATEAU
<b>STANDARD LIFE</b>	<b>2 086.72 (1)</b>
5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	2 086.72 POLICE NO. 31722 SEPTEMBRE
<b>STE-CROIX SPORTS INC.</b>	<b>180.58 (1)</b>
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	180.58 LIGNE ET FILET BADMINTON
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>6.76 (1)</b>
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	6.76 DÉTERGENT
<b>TELE-RECHARGE</b>	<b>947.00 (2)</b>
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	-53.00 RABAIS POSTAL
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	1 000.00 TIMBRES

**Total : 28 979,22**

**TRANSFERT(S) ET AFFECTATION(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Code budgétaire	Budget actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-13000-414 serv. prof. infor. adm.	7 180	7 687	7 780	02-13000-454 formation & perf. adm.	1 600	1 300
				02-13000-527 ent & rép ameub adm.	1 900	1 600
02-69000-959 part. ville/village fleuris	5 000	10 457	10 000	02-19000-420 assurances	41 911	36 911
		5 600			5 600	

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 09-2010

206-2010

### VENTILATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

**ATTENDU QUE** le dépôt des états financiers au 31 décembre 2009 indique un surplus d'exercice de 151 555 \$ avant les affectations à l'exercice financier 2010 et les fonds réservés;

**ATTENDU** le décret de fusion relativement à la répartition des recettes et dépenses;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la répartition suivante relativement au partage des surplus :

	<u>01/01/2009</u>	<u>31/12/09</u>	<u>01/01/10</u> (après affectations)
• Ex-village de Sainte-Croix :	23 092 \$	13 007 \$	13 007 \$
• Eau/Égout secteur urbain :	300 300 \$	470 290 \$	470 290 \$
• Dette urbaine & voirie :	97 407 \$	233 676 \$	233 676 \$
• Ex-paroisse de Sainte-Croix :	0 \$	0 \$	0 \$
• Dette rurale & voirie :	(997) \$	1 014 \$	1 014 \$
• Surplus accumulé général :	297 670 \$	51 867 \$	(128 133) \$
• Fonds réservé loisirs :	2 827 \$	89 707 \$	35 509 \$
• Fonds réservé centre des loisirs :	<u>40 000 \$</u>	<u>55 840 \$</u>	<u>25 840 \$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b><u>760 299 \$</u></b>	<b><u>915 401 \$</u></b>	<b><u>651 203 \$</u></b>
Surplus au règlement d'emprunt :	290 911 \$	290 911 \$	290 911 \$

207-2010

### COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) URBANISTE-NOMINATION

**ATTENDU QU'**il est requis de former un comité de sélection qui aura la responsabilité d'évaluer de façon impartiale et objective les offres reçues pour le poste de « Responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats »;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de former un comité de sélection et de nommer les personnes suivantes pour agir sur ledit comité :

M. Jacques Gauthier, maire  
M. Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Jean-Pierre Ducruc, conseiller

208-2010

### RETRAITE PROGRESSIVE – LETTRE D'ENTENTE N° 3

**ATTENDU** la demande de Mme Carmen Demers datée du 26 août 2010 concernant une demande de réduction de son horaire habituel (20%) en vue d'une rente de retraite auprès de la Régie des rentes du Québec;

**ATTENDU QUE** l'horaire de Mme Carmen Demers sera de 20 heures/semaine à partir du 01 novembre 2010;

**ATTENDU** la lettre d'entente n° 3 modifiant l'article 16.01 b);

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la lettre d'entente n° 3 et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite lettre à être partie intégrante de la convention collective.

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 448-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 415-2008 CONCERNANT LE CRÉDIT DE TAXES AUX ENTREPRISES

#### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement aux fins de modifier l'article « 8 » afin d'inclure la

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010

zone 22-I à l'application du programme d'aide sous forme de crédit de taxes à l'entreprise du règlement numéro 415-2008.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

209-2010

#### COMPTE À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### CENTRE CULTUREL

##### SALAIRES D'AOÛT 2010

SALAIRES BRUTS DU 25 JUILLET AU 28 AOÛT 2010	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 365.40
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAU- RANT	5 467.30
	AVANTAGES SOCIAUX	1 520.76
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>11 353.46</b>

##### FRAIS DE FINANCEMENT D'AOÛT 2010

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	65.00
	<b>TOTAL</b>	<b>11 418.46</b>

##### COMPTES PAYÉS D'AOÛT 2010 – RATIFICATION

<b>ALEX COULOMBE LTEE</b>	<b>669.72</b>	<b>¶(1)</b>
270180610 ACHATS - RESTAURANT	669.72	ACHATS RESTAURANT
<b>CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX</b>	<b>1 527.03</b>	<b>¶(2)</b>
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	450.68	REMISE JUILLET
5513850000 R.R.Q. A PAYER	409.16	REMISE JUILLET
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	122.48	REMISE JUILLET
5513820000 RQAP A PAYER	53.83	REMISE JUILLET
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	346.13	REMISE SANS ASS. JUILLET
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	144.75	REMISE SANS ASS. JUILLET
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>46.14</b>	<b>¶(1)</b>
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	46.14	REMISE JUILLET
<b>FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ</b>	<b>96.00</b>	<b>¶(1)</b>
5513881000 FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	96.00	REMISE JUILLET
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>717.25</b>	<b>¶(1)</b>
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	717.25	SERVICES JUILLET
<b>PELOUSE PAT</b>	<b>466.49</b>	<b>¶(1)</b>
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	155.49	PELOUSE 2010 1er VERSEMENT
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	155.50	PELOUSE 2010 2ième VERSEMENT
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	155.50	PELOUSE 2010 3ième VERSEMENT
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>	<b>206.16</b>	<b>¶(1)</b>
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	206.16	PRODUITS & ACCESSOIRES
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>	<b>214.61</b>	<b>¶(1)</b>
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	212.16	PEINTURE À PLANCHERS
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	2.45	VIS
<b>ROGERS SANS-FIL</b>	<b>45.27</b>	<b>¶(1)</b>
270125331 TELEPHONE	45.27	SERVICES AOÛT
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>313.31</b>	<b>¶(1)</b>
270125331 TELEPHONE	313.31	SERVICES JUILLET
<b>Total : 4 301.98</b>		



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010

### COMPTES À PAYER D'AOÛT 2010

<b>ABRIS TOUT GENRE G.Y. INC.</b>	<b>816.66</b> <sup>(1)</sup>
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	816.66 RÉPARER STRUCTURE & TOILE ABRIS
<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>	<b>8 890.20</b> <sup>(1)</sup>
270181610 ACHATS - BAR	8 890.20 ACHATS BAR
<b>D. BERTRAND ET FILS INC.</b>	<b>1 355.65</b> <sup>(1)</sup>
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 355.65 ACHATS RESTAURANT
<b>ENTREPRISES S.MATHIEU INC.</b>	<b>733.68</b> <sup>(1)</sup>
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	733.68 CHANGER 2 PANNEAUX PORTE GARAGE
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>	<b>160.85</b> <sup>(1)</sup>
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	160.85 RÉPARATION LUMINAIRE
<b>KORVETTE</b>	<b>8.88</b> <sup>(1)</sup>
270180665 BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	8.88 TAMPONS À RÉCURER
<b>LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.</b>	<b>305.08</b> <sup>(1)</sup>
270180610 ACHATS - RESTAURANT	305.08 ACHATS RESTAURANT
<b>LES SERVICES JAG INC.</b>	<b>69.35</b> <sup>(1)</sup>
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	69.35 BOYAU CIRCULATION SERPENTIN
<b>PETITE CAISSE</b>	<b>292.91</b> <sup>(2)</sup>
270181610 ACHATS - BAR	189.53 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270125321 TIMBRES-POSTES	38.60 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	40.13 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	11.10 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180665 BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	13.55 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>	<b>28.69</b> <sup>(1)</sup>
270180665 BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	28.69 ESSUIE-TOUT & STYLOS
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>	<b>1 888.17</b> <sup>(1)</sup>
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1 888.17 RÉPARER TUYAU POMPE ÉGOÛT
<b>SOUDURE STE-CROIX ENR.</b>	<b>199.78</b> <sup>(1)</sup>
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	199.78 SOUDURE BAC RÉCUPÉRATION
<b>STANDARD LIFE</b>	<b>981.46</b> <sup>(1)</sup>
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	981.46 POLICE NO 31722 SEPTEMBRE
<b>SUPERMARCHE STE-CROIX INC.</b>	<b>101.00</b> <sup>(2)</sup>
270180610 ACHATS - RESTAURANT	30.22 ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	70.78 ACHATS RESTAURANT

**Total : 15 832.36**

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

210-2010

#### SOUSSION(S) – HABIT DE PROTECTION DE POMPIER

Deux (2) soumissions reçues :

- CMP Mayer inc. (2 habits) 2 629,98 \$
- Aréo-Feu ltée (2 habits) 2 821,87 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à CMP Mayer inc. pour le prix de 2 629,98 \$, taxes incluses.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### DÉMISSION

211-2010

#### MME VALÉRIE LE JEUNE, RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de Mme Valérie Le Jeune, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats, à compter de fin octobre prochain. Elle occupait ce poste depuis le 10 août 2009.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de madame Valérie Le Jeune et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de cette année au sein du Service de l'urbanisme.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010**

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

212-2010

**DEMANDE DE MODIFICATION POUR LA ZONE 31-A, LOTS 3 592 035 ET 3 592 036**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire obtenir une modification au schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière concernant les utilisations du sol permises en zone agricole viable;

**ATTENDU QUE** cette demande vise plus particulièrement la zone d'affectation 31-A, indiqué au plan d'affectation accompagnant le Plan d'urbanisme n° 387-2007 ainsi que la zone municipale 31-A accompagnant le Règlement de zonage n° 389-2007;

**ATTENDU QUE** la municipalité est saisie d'un projet visant à utiliser un terrain portant le numéro de lot 3 592 036, situé en zone agricole provinciale, appartenant à la Société Immobilière Irving ltée, pour un service de camionnage, comprenant le stationnement de camions, la manutention de marchandises et l'édification d'un garage;

**ATTENDU QUE** ce lot a déjà été l'assiette d'une construction dont voici l'historique :

En 1976, la Société Irving érigeait 7 réservoirs de 20 000 gallons chacun et un bâtiment de 60 X 40 pieds abritant les bureaux. En 1985, la Société effectuait un agrandissement de 14 X 54 pieds du bâtiment existant pour le convertir en une station libre-service et dépanneur. En 2002, le bâtiment est complètement détruit par un incendie. Pour une raison inconnue à ce jour, la Société n'a construit aucune nouvelle installation. En 2008, une réhabilitation environnementale fut effectuée. Ce qui signifie que des activités commerciales se sont déroulées sur cet emplacement jusqu'en 2002, et que celles-ci étaient présentes avant le décret du zonage agricole provincial qui fut mis en vigueur en 1980. Le lot est situé du côté est de la rue Laurier (route 271), et le lot voisin 3 592 035, situé en zone agricole provinciale également, a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ formulée par Les Services JAG inc. Cette requête fut accordée le 4 mai 1995 et octroie des droits acquis d'utilisation commerciale, soit l'implantation d'un bâtiment à vocation commerciale et le stationnement de camions, selon la décision 33100-222938. Selon la CPTAQ, jointe le 02 septembre, ces droits accordés sont toujours valables pour le même type d'utilisation, car il n'y a aucun délai de prescrit dans la décision.

**ATTENDU QU'**en 2005, lorsque la municipalité regroupait la réglementation d'urbanisme des deux ex-municipalités fusionnées (Village et Paroisse), les lots visés 3 592 035 et 3 592 036 faisaient partie de la zone municipale 32-A, zone dans laquelle il était permis le type d'activité faisant l'objet de la présente demande, soit un usage de la classe du groupe Industrie à incidence moyenne (Ia);

**ATTENDU QUE** lors de la refonte de la réglementation d'urbanisme en 2007, ces usages ont été soustraits de la zone 32-A et omis d'être joints à plus grande étendue à la zone agricole actuelle 31-A, et de fait empêche la continuité d'opérations commerciales sur ces lots ne pouvant être utilisés qu'à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** la municipalité entreprend immédiatement le processus de modifications de sa réglementation pour régulariser la situation;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière d'inclure ces deux lots de la zone 31-A au schéma d'aménagement afin de régulariser une situation connue par le passé à l'utilisation des sols en zone agricole viable.

**VOIRIE**

**DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE TARDIF (PHASES 1 ET 2) DOSSIER 502628**

213-2010

**OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT N° 4 570 238**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010

**ATTENDU** l'offre d'achat datée du 11 août 2010 de monsieur Tomy Cloutier pour le lot n° 4 570 238;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour le lot n° 4 570 238 au prix de 23 031 \$, en sus de toutes taxes applicables.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat de vente.

214-2010

### ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR « EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC. »

**ATTENDU QUE** le promoteur « Excavation Réjean Lemay inc. » de Sainte-Croix manifeste son intention de compléter les travaux de la phase 2 à la rue Tardif pour y faire du développement résidentiel jusqu'à la rue Leclerc;

**ATTENDU** la réglementation actuelle relative au nouveau développement et portant les numéros 262-1999 et 337-2004 et la résolution n° 098-2009 à la réalisation des travaux de la phase 1;

**ATTENDU QUE** la municipalité procédera elle-même à la réalisation des travaux d'infrastructure, en régie, pour le prolongement demandé à la phase 2;

**ATTENDU QUE** la machinerie du promoteur sera priorisée pour la réalisation des travaux dans la mesure que celle-ci est appropriée et n'a pas pour effet d'augmenter le coût du projet;

**ATTENDU QUE** les parties conviennent de l'entente suivante relativement aux travaux d'infrastructure et à la réalisation de nouvelles constructions résidentielles sur les lots projetés visés par le projet numéro 502628 :

#### Nature des travaux du prolongement de la rue Tardif, lots 3 856 147 et 4 570 241 :

- Plan projet de lotissement préparé par M. Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1026 datée du 19 mars 2010, des lots projets numérotés de un (1) à (3) et de neuf (9) à douze (12) pour les fins de présentation. Un minimum de sept (7) terrains pour la construction est visé par le présent projet de la phase deux (2), soit les lots projets numérotés de un (1) à trois (3) et de neuf (9) à douze (12).
- Pose complète des services d'aqueduc et d'égouts tels que requis par le règlement numéro 262-1999;
- Infrastructure de rue complète pour le deuxième bloc de 7 terrains (comprenant l'éclairage public);

#### Engagement(s) du promoteur :

Puisque la municipalité agira elle-même à la construction des infrastructures complètes en lieu et place du promoteur « Excavation Réjean Lemay inc. », le promoteur s'engage à participer financièrement à ce projet en vue de la réalisation de nouvelles constructions selon les exigences suivantes :

- a) de construire trois (3) unités de logement sur les lots projets numérotés 2, 10, 12;
- b) de fixer à 150,000. \$ chacune la valeur minimale imposable de l'immeuble (terrain & bâtiment) après construction, s'il s'agit d'un seul logement;
- c) de livrer deux unités de logement par année au 31 décembre, dont les premières au 31 décembre 2012 en considération de l'ensemble du projet (phases 1 et 2);

Phase n° 1 : - Non applicable.

Phase n° 2 : - Lots projets restants 2, 10 et 12 (3 terrains).

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010**

- d) de plus, le promoteur reconnaît avoir cédé à la municipalité le 22 juin 2010 et conformément à la réglementation en vigueur, la partie de lot de rue requis pour procéder à la pose des infrastructures telle que montrée au plan projet de lotissement préparé par Laurent Beaurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1026, et portant le lot numéro 4 570 241.

### **Participation du promoteur :**

- Participation financière d'une somme correspondante à 15% du coût global net du projet présentement estimé à 125 725 \$ et couvrant des frais d'honoraires professionnels pour la préparation des plans, devis et demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Sont aussi inclus les travaux d'infrastructure, la surveillance des travaux, l'éclairage public, le laboratoire, les frais de notaire, les imprévus et contingences, le tout suivant l'acceptation des travaux par le conseil et sur recommandation de la firme d'ingénieur au projet;
- Cession à la municipalité des lots projets numérotés 1, 3, 9 et 11 (4 terrains) prêts à construire, à titre gratuit, en guise de compensation pour les travaux d'infrastructure réalisés par la municipalité pour le compte du promoteur. Puisque le lot numéroté 9 est propriété égale aux parties, la municipalité conservera l'entier de ce lot et compensera le promoteur de la demi de son coût à l'entier du projet (phases 1 et 2).

### **Participation municipale :**

- Réalisation complète des travaux d'infrastructure tels que définis à la réglementation en vigueur;

**Engagement mutuel entre les parties :** Puisque les lots cédés par le promoteur à la municipalité seront des lots prêts à construire, et que le promoteur conservera également une partie des lots du projet phase deux (2), soit 3 terrains, le promoteur et la municipalité s'engagent à vendre lesdits lots au prix du marché du secteur visé en respect mutuel de chacun et pour lequel l'acquéreur d'un lot, que ce soit du promoteur ou de la municipalité, devra rencontrer les obligations suivantes :

1. D'ériger une construction résidentielle sur le lot;
2. De demander son permis de construction résidentielle dans un délai requis de six (6) mois et de compléter ladite construction à l'intérieur d'une année suivant la date d'émission du permis; à défaut, l'acquéreur sera soumis à une pénalité de 200 \$/mois, soit 6,67 \$/jour, alors applicable au propriétaire actuel dudit lot ou subséquent. La pénalité exigible sera portée au compte de taxe de son propriétaire et sera considérée comme une créance due à la municipalité. Son mode de recouvrement sera assimilé tout comme s'il s'agissait d'une taxe foncière.
3. Dans l'éventualité que l'acquéreur désire revendre ledit lot, avant que soit débuter la construction, ce dernier aura l'obligation de céder à nouveau ledit lot soit au promoteur ou à la municipalité, selon le cas, pour le même prix vendu (-) l'acompte de 10% lequel sera confisqué. Toutefois, il sera possible que l'acquéreur puisse le vendre à un tiers pour le même prix, en sus des frais encourus et justifiables, et ce dernier sera tenu aux mêmes conditions et délai couru comme s'il s'agissait du premier acquéreur. Dans tout état de cause, la cession à la municipalité ou au promoteur sera toujours le prix vendu d'origine (-) 10 %.

### **Réserve de 10% pour fins de parcs et terrain de jeux conformément à la loi :**

- Réserve de 10% incluse à la cession, par le promoteur, des lots projets énumérés ci-haut à la municipalité, tels qu'ils sont montrés au plan projet de lotissement préparé par Laurent Beaurivage, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 17992 et 1026.

### **Travaux supplémentaires hors site :**

Sont inclus au projet global selon le cas.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la présente entente relativement au projet de la phase 2, et d'autoriser M. Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général, à signer ladite entente.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010

215-2010

### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (LVM INC.)

ATTENDU la résolution numéro 172-2010;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à « LVM inc. » la somme de 8 409,19 \$ relativement aux honoraires pour une étude géotechnique pour le développement résidentiel de la rue Tardif (phases 1 et 2), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro F023-57373 datée du 13 août 2010.

### PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC ET DU CHEMIN DE L'AQUEDUC

216-2010

### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 (LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « Les Entreprises Lévisiennes inc. » la somme de 87 560,18 \$ relativement aux travaux pour le prolongement de la rue Leclerc et du chemin de l'Aqueduc, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 15741 datée du 26 juillet 2010 et du crédit numéro 15762 daté du 01 août 2010.

### RAPIÉCAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS (2)

217-2010

### SOUMISSION(S)

Deux (2) soumissions reçues :

- |  |              |
|--|--------------|
| ➤ Pavage Lagacé et Frères<br>9143-8119 Québec inc. | 12 517,62 \$ |
| ➤ Les Entreprises Lévisiennes inc.                 | 13 195,09 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Pavage Lagacé et Frères, 9143-8119 Québec inc. pour le prix de 12 517,62 \$, incluant toutes taxes.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### FAUCHAGE DES CHEMINS ET RANGS

218-2010

### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les travaux de fauchage des chemins et rangs selon la recommandation du directeur des travaux publics adjoint, et d'autoriser le paiement d'une somme de 10 731,64 \$ à Services Vert et Blanc (S.V.B.) inc, aux termes du contrat intervenu entre les parties le 15 mai 2008.

### RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE BIRON

219-2010

### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (LVM INC.)

ATTENDU la résolution numéro 132-2010;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « LVM inc. » la somme de 3 108,84 \$ relativement aux honoraires pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de voirie à la rue Biron, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro F023-57355 datée du 13 août 2010.

### RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LAURIER DOSSIER 502338

220-2010

### PROJET CONJOINT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix et le ministère des Transports du Québec réaliseront des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que la réfection complète de la chaussée incluant un trottoir et des bordures dans le secteur urbain;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont prévus sur la rue Laurier, dossier 502338, qui est sous juridiction du ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QUE** l'intervention du ministère des Transports du Québec est nécessaire pour régler des problèmes de drainage, de dégradation de la chaussée, d'accès pour les résidents et les commerces ainsi que des réaménagements géométriques dans le but d'améliorer la sécurité de ce secteur;

**ATTENDU QU'**il serait avantageux pour tous les intervenants de réaliser conjointement ces travaux pour effectuer des économies selon un partage à intervenir entre les parties;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix convient que le ministère des Transports du Québec sera le maître d'œuvre desdits travaux;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à la préparation et à la signature d'un protocole d'entente visant le partage des responsabilités et des coûts reliés à ces travaux.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

### **CIRCULATION ET SIGNALISATION**

221-2010

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 446-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 333-2004**

**ATTENDU** le prolongement de la rue « Tardif » au projet de développement domiciliaire numéro 502628 lot # 3 592 126;

**ATTENDU** le prolongement de la rue « Marcel-Faucher » au projet de développement domiciliaire numéro 502394 lot # 3 856 139;

**ATTENDU** les changements aux toponymes des rues « Place Raymond-Desruisseaux, Roméo-Marion et rang Petit-2 »;

**ATTENDU QUE** des panneaux d'arrêt sont installés aux intersections de ces rues et qu'il est requis d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 333-2004;

**ATTENDU QU'**il est requis d'ajouter aux annexes « D et G » le rang « Petit-2 » relativement au lignage et à la limite de vitesse de ce dernier;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le troisième jour du mois d'août 2010;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 446-2010 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 446-2010 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 446-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010

### SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

#### AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 447-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 314-2002)

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement aux fins de modifier l'annexe « A » du règlement numéro 314-2002 afin d'ajouter un rang.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### USINE DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

#### CONDUITE D'AMENÉE ET MISE AUX NORMES DES PUIITS P1 & P2

222-2010

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N<sup>O</sup> 8 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la réception définitive des travaux et de payer à « Excavations H. St-Pierre inc. » la somme de 47 742,04 \$ relativement au projet de construction d'une conduite d'amenée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2, telle que plus amplement détaillée au bordereau de quantité daté du 15 mars 2010 et de la recommandation de SNC-Lavalin inc. datée du 17 août 2010.

### LOISIRS ET CULTURE

#### PROJET DE RELAIS TOURISTIQUE

223-2010

#### ESQUISSE FORMAT 3D (ADOPTION)

ATTENDU la résolution numéro 198-2010;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter l'esquisse format 3D, proposition n<sup>o</sup> vue 2 concernant le projet de relais touristique, telle que préparée par Monique Brunet, architecte.

De présenter l'esquisse choisie à la Fabrique de Sainte-Croix comme convenue dans l'entente intervenue entre les parties.

De mandater Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, à préparer le plan d'implantation dudit projet sur l'acceptation de l'accord des deux parties.

#### AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

224-2010

#### ADOPTION DU PLAN PRÉLIMINAIRE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le plan préliminaire concernant le projet d'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier, proposition # 2, tel que préparé par Monique Brunet, architecte.

225-2010

#### MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ATTENDU l'offre de Laurent et Mathieu Beurivage, arpenteurs-géomètres, datée du 31 août 2010 afin de préparer le plan projet d'implantation d'un centre multifonctionnel et de l'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier ainsi que l'implantation de tiges de métal pour la construction du bâtiment, pour le prix de 1 600 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater Laurent et Mathieu Beurivage, arpenteurs-géomètres, à procéder à la préparation dudit plan projet d'implantation selon l'offre présentée.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2010**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Dossier côte à Mogène...Affaissement.

226-2010

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 07 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.